

Fiche de Conclusions de Visite d'Inspection

DRIRE Bourgogne

Groupe de Subdivisions : Saône et Loire

Subdivision : SUB 1 à Mâcon

Nom(s) du ou des inspecteurs : Gilles Manigand

Date de la lettre d'annonce de l'inspection: 4 septembre 2009

Date de l'inspection : 20 octobre 2009

Type d'inspection : approfondie ou courante ou rapide
 inopinée ou non inopinée
 planifiée ou circonstancielle

Motif de la planification :

Arrêté préfectoral récent

Vérification du respect de l'arrêté préfectoral 06/662/2-3 du 28 février 2006

Société : Superfos Industrie

A

Commune : La Genête

Priorité : autre

Activité : Fabrication de seaux en plastique

Liste des installations inspectées : Toutes

Thèmes : Air, eau sécurité

Référentiels de l'inspection : Arrêté préfectoral d'autorisation n°06/662/2-3 du 28 février 2006

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

M. VUILLOT, Directeur général,

M. TETU, Responsable sécurité

Mme. BARRET, responsable hygiène

Principale constatation effectuée:

Dépassement du niveau sonore en un point

Conclusions ou suites envisagées :

Courrier à l'exploitant

Liste des documents établis suite à la visite :

Tableau des constats

Lettre à l'exploitant

A Mâcon, le 23 octobre 2009
L'inspecteur des installations classées

original signé

G. MANIGAND

Vérification et approbation en ce qui concerne les suites envisagées :
A Mâcon, le 26 octobre 2009

Le chef de subdivision

original signé

N. GUERIN